Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_27_1-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 16 février** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, M. PRALONG, Mme MARION, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT M., Mme ROSE-AUBRÉE, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme LEMOINE, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT J.-M., Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

POUVOIRS :
Mme CLÉMENT à M. BERTHELOT
M. COCAULT à M. PÉLICHET
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER
Mme LEBOEUF à M. RALU

Mme HERVÉ, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 **février 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

CONVENTION GLOBALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - MORDELLES EN TRANSITIONS
16-02-2026- 27 **PJ8**

Rapporteur : O. Bonnet

La Ville de Mordelles, propriétaire de la Ferme Piolain, située en cœur de bourg, a proposé ce site à Rennes Métropole dans le cadre de leur Appel à Projets *Nos lieux communs* qui s'est déroulé en 2025.

L'association Mordelles en Transitions a présenté un projet de Maison de la Transition dans le cadre de ce dispositif, projet qui a été retenu comme lauréat par Rennes Métropole.

Afin de formaliser le partenariat autour du projet de Maison de la Transition porté par l'association Mordelles en Transitions, qui sera installé à terme au sein de la Ferme Piolain, propriété de la ville de Mordelles, dans le cadre de la démarche Nos lieux communs portée par Rennes Métropole, une convention tripartite de partenariat et financement est rédigée. Elle a été présentée et approuvée au Conseil Municipal du 15 décembre 2025.

En parallèle de cette convention tripartite, une convention de mise à disposition de site privé de la Commune est nécessaire pour encadrer l'utilisation du site communal par l'association Mordelles en Transitions.

L'association Mordelles en Transitions bénéficiant déjà d'un local privé de la Commune pour héberger une partie de ses activités, local situé 3 place Pierre de Coubertin à Mordelles, il est nécessaire de formaliser l'ensemble de ces partenariats dans une convention globale d'objectifs et de moyens.

Cette convention sera d'une durée d'un an renouvelable, et la mise à disposition des locaux se fait à titre gracieux.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_27_1-DE

VU la délibération 15-12-2025-6 approuvant la signature de la convention tripartite pluriannelle de partenariat et de financement entre Rennes Métropole, la commune de Mordelles et l'association Mordelles en Transitions,

Considérant la convention d'occupation du domaine privé de la Commune pour le logement situé 3 place Pierre de Coubertin à Mordelles, signée le 3 mars 2025,

Considérant la nécessité de centraliser l'ensemble des conventions en une convention d'objectifs et de moyens unique,

La commission culture, sport et vie associative du 29 janvier 2026 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- *D'autoriser* Monsieur le Maire à signer la convention globale d'objectifs et de moyens concernant la mise à disposition de la Ferme Piolain, et du logement situé 3 place Pierre de Coubertin, au bénéfice de l'association Mordelles en Transitions, d'une durée d'un an renouvelable et à titre gracieux.
- *D'abroger toute convention préexistante relative à l'occupation du logement situé 3, place Pierre de Coubertin au bénéfice de Mordelles en Transitions.*

Le Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Thierry LE BIHAN

La Secrétaire de séance,

Valérie HERVÉ